

LETTRE OUVERTE

aux maires de La Chapelle-Saint-Martin et de Villexanton

communiquée aux habitants de la Beauce ligérienne, aux maires et conseillers municipaux des communes limitrophes, aux autorités politiques et administratives compétentes.

La société « VSB énergies nouvelles », implantée à Nîmes, a déposé dans vos mairies une demande de permis de construire dont vous avez accusé réception le 18 décembre 2010. Cette demande porte sur un parc de onze éoliennes industrielles : une à Villexanton et dix à La Chapelle-Saint-Martin. Hautes de 100 mètres (60 pour le mât et 40 pour les pales), elles auront une puissance de 2 MW chacune. Elles sont prévues sur une ligne nord-sud de trois kilomètres environ allant de Villesablon à la ferme de Malvaux (près de Mer) entre les hameaux de Morvilliers et de Villaugon.

Vous avez jusqu'au 18 janvier 2011 pour répondre et formuler votre avis au préfet !

1 - Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ce permis de construire.

(À tout le moins d'organiser une consultation publique de l'ensemble de vos administrés).

2 - Nous vous demandons aussi de vous opposer au projet de ZDE* dont il est question sur la communauté de communes. * Zone de développement éolien

Nous mettons en avant dix arguments présentés au verso de cette lettre. Nous insistons particulièrement sur la dégradation durable des paysages, sur l'incompatibilité des éoliennes avec notre patrimoine local, sur les nuisances qu'elles feront subir aux riverains et sur le préjudice de 20 à 30% qu'elles entraîneront sur la valeur des habitations.

Sur ce dernier point, le maire, le notaire ou le vendeur qui n'aurait pas informé les acquéreurs qu'un parc éolien était projeté sur la commune peut être attaqué en justice. Or ce projet remonte déjà à 2005, date à laquelle vous avez donné votre accord pour qu'une étude soit lancée. Combien de transactions ou de constructions neuves sur vos communes depuis 2005 ? Combien de nouveaux habitants potentiels qui renonceront désormais ?

Qu'en pensent les maires et les habitants des communes limitrophes en covisibilité ?

Ce projet n'a aucun sens ! Les éoliennes ne rapportent qu'aux propriétaires et exploitants des terres où elles sont implantées : entre 4000 à 7000 € par an et par mât. Les communes, quant à elles, ne toucheront que 2000 € par an et par mât. C'est dérisoire ! Cela ne mérite pas un tel saccage ! La Beauce ligérienne est déjà suffisamment encombrée de pylônes électriques et la centrale nucléaire est omniprésente : n'en rajoutons pas !

Les éoliennes industrielles sont une aberration économique. Elles ne correspondent à aucun besoin. Si le vent est propre, les éoliennes ne le sont pas. On peut faire autrement !

Notre Beauce ligérienne est belle comme elle est : vastes étendues, vallée de la Cisse, de la Sixtre, Château de Talcy, moulin de Lonlon, églises de Mulsans, de La Chapelle, de Villexanton, éperon de Roquezon, petite chapelle du Villiers. Préservons-la !

Messieurs les maires, nous vous invitons à la plus grande sagesse. Votre mandat serait définitivement entaché si vous déclenchiez un tel désastre.

Vous vous exposez par ailleurs au refus du préfet et au désaveu des citoyens. L'enjeu n'en vaut pas la chandelle.

Le 6 janvier 2011

Pour l'association **Tempête en Beauce**
La présidente, Marie-Christine Henriot
Chantôme, 41240 Binas
tempete_en_beauce@yahoo.fr



**Ce n'est pas parce que le vent est une énergie propre
que les éoliennes sont écologiques !**

Elles sont exactement le contraire !

Leur développement anarchique sur le territoire pose un grave problème d'environnement.

DIX RAISONS DE DIRE NON AUX ÉOLIENNES GÉANTES

- 1 - Les éoliennes ne sont pas écologiques, elles dégradent les espaces naturels.**
(Paysages transformés, campagnes saccagées, faune méprisée, tourisme compromis).
- 2 - Les éoliennes sont incompatibles avec le patrimoine local.**
(Château de Talcy, églises de Mulsans, de La Chapelle, de Villexanton, moulin de Lonlon, vallée de la Cisse, Val de Loire).
- 3 - Les éoliennes imposent des nuisances graves aux riverains.**
(Le mouvement, la vue, le bruit, l'encerclement, la proximité possible jusqu'à 500 mètres des maisons Grenelle 2).
- 4 - Les éoliennes font perdre 20 à 30 % de leur valeur aux habitations voisines.**
(Les acquéreurs de maisons qui n'auraient pas été informés d'un projet éolien peuvent tenter un procès et le gagneront).
- 5 - Les éoliennes ont une durée de vie de 20 ans : qui paiera le démantèlement ?**
(Les propriétaires du terrain : 200 tonnes d'acier pour un mât, 300 m³ de béton et 40 tonnes de ferraille pour les fondations).
- 6 - Les éoliennes ont un rendement très médiocre, intermittent, difficile à contrôler.**
(Elles ne fonctionnent que 30% du temps et doivent être alimentées en permanence en courant pour les mettre en sécurité).
- 7 - Les éoliennes reviennent cher au contribuable : le kwh éolien est subventionné.**
(C'est une énergie non rentable, artificiellement soutenue par un pourcentage prélevé sur nos factures d'électricité).
- 8 - Les éoliennes c'est l'intérêt financier de quelques-uns au détriment des paysages de tous.**
(Une éolienne rapporte jusqu'à 7000 € par an au propriétaire et à l'exploitant. Il y a détournement : les horizons sont à tous).
- 9 - Les éoliennes ont tendance à se multiplier à cause des premières infrastructures.**
(On en annonce onze, on en projette trente. C'est ce qui se passe à Binas et partout ailleurs, au coup par coup).
- 10 - Les éoliennes sont inutiles. On peut faire autrement et beaucoup mieux.**
(Il faut développer les énergies renouvelables à production garantie : la géothermie des roches profondes, la biomasse, les centrales sous-marines, les moulins à eau... C'est la fin de l'éolien industriel).

Tract N° 7, Janvier 2011

Association Tempête en Beauce

*Marie-Christine Henriët, présidente,
Chantôme, 41240 Binas*

Contacts : tempete_en_beauce@yahoo.fr

